

*Les crédits*

que d'un exemple parmi d'autres qui illustre comment fonctionne le cycle de la pauvreté.

On ne peut nier le lien qui existe entre la pauvreté et la scolarité. Quatre-vingt p. 100 des chefs de familles pauvres qui reçoivent de l'aide sociale n'ont pas terminé leur secondaire. Le nombre de décrocheurs à l'échelle nationale oscille autour de 30 p. 100, ce qui prouve que nous sommes confrontés à un problème très grave que le gouvernement tente de surmonter.

La pauvreté est également associée à divers autres problèmes sociaux et de santé. Par exemple, l'indigence contribue, entre autres facteurs, à la criminalité. De plus, bien que le taux de mortalité infantile au Canada fasse l'envie de nombreux pays, le risque de décès chez les enfants canadiens nés dans la pauvreté est presque le double de celui des enfants nés dans l'aisance.

J'aimerais maintenant vous parler des mesures qu'a prises le gouvernement depuis 1984 pour s'attaquer à ce problème. Comme je l'ai dit plus tôt, des progrès notables ont été faits depuis 1984, alors qu'il y a 956 000 Canadiens de moins, y compris 300 000 enfants, qui vivent dans l'indigence.

Le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité d'avoir, d'une part, une économie saine et bien gérée qui fournira des débouchés aux familles en vue de leur permettre de subvenir à leurs besoins, et, d'autre part, divers programmes et plans d'action pour les gens dans le besoin.

Le gouvernement a contribué à créer un milieu qui favorise la création d'emplois. Les familles veulent être financièrement indépendantes. Elles veulent être maîtres de leurs ressources, de leur existence, de la vie de leurs enfants. Elles ne veulent pas dépendre de qui que ce soit. Les Canadiens ont créé plus de 1,6 million d'emplois depuis 1984, dont plus de 80 p. 100 à plein temps et environ 60 p. 100 pour des femmes.

Une économie forte aide à financer et à maintenir les programmes sociaux essentiels. Depuis 1984, le gouvernement a pris diverses mesures à cette fin. Nous avons fait en sorte que 850 000 Canadiens à revenus inférieurs ne payent plus d'impôt, nous avons plus que doublé le crédit d'impôt-enfants, nous avons établi un nouveau crédit d'impôt pour les enfants d'âge préscolaire, supplément dont la valeur actuelle est de 203 \$, nous avons doublé la déduction permise pour la garde d'enfants d'âge préscolaire, de 2 000 \$ à 4 000 \$, et nous avons augmenté le congé de maternité à 15 semaines pour la mère, sans parler des dix semaines additionnelles de

prestations d'assurance-chômage pour l'un ou l'autre des deux parents.

L'opposition a beau demander la création d'autres programmes, mais c'est un luxe que le gouvernement ne peut pas se permettre. Nous devons aussi tenir compte du fardeau sans cesse croissant de la dette qui, à l'heure actuelle, s'élève à plus de 13 000 \$ pour chaque Canadien—homme, femme ou enfant. Dépenser sans compter aujourd'hui et laisser la note à nos enfants serait la façon la plus cruelle et la plus inhumaine de les traiter. C'est un fait que les députés ne doivent pas oublier au cours du débat.

Les députés de l'opposition proposent de dépenser davantage et d'alourdir la dette de nos enfants. C'est comme voler nos enfants, voler les générations futures. Nos enfants sont en droit de s'attendre d'hériter d'un gouvernement, d'une économie et d'un pays financièrement stables. Nous devons leur laisser un avenir prometteur, pas une montagne de dettes.

Le gouvernement a pris des décisions difficiles, mais toujours en tenant compte des plus démunis. C'est pour cette raison que, quand nous avons décidé de recouvrer une partie des allocations familiales dans le budget de 1990, la limite applicable au revenu d'un particulier a été fixée à 50 000 \$. C'est une somme assez élevée pour que les prestataires d'allocations familiales à revenus inférieurs ne soient pas touchés.

• (1630)

Lorsque, dans le budget de 1990, il a été annoncé que l'augmentation des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada était plafonnée à 5 p. 100, nous avons limité aux provinces les plus riches l'application de cette mesure, qui ne diminue en rien l'assistance sociale et n'empêche pas les provinces d'améliorer leur régime d'aide sociale ou leurs services sociaux. La contribution fédérale au RAPC continuera d'augmenter dans toutes les provinces. Elle est simplement plafonnée à 5 p. 100 pendant deux ans dans les trois provinces dont la situation financière est la plus saine.

Les gouvernements provinciaux demeurent responsables de l'application des programmes d'aide, du choix des priorités et de l'affectation des ressources dans ce domaine.

Le Régime d'assistance publique du Canada permet de verser environ 6 milliards de dollars pour soutenir ces programmes. Depuis quatre ans, nous avons cherché avec les provinces des formules neuves pour utiliser ces ressources financières. Ainsi, nous avons conclu des enten-